Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Septembre 2025

Soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) : Call for proposals 2026

Impressum

Édité par
Promotion Santé Suisse

Crédit photographique image de couverture
iStock

Crédit photographique image annexe
iStock

Renseignements et informations
Promotion Santé Suisse, Wankdorfallee 5, CH-3014 Berne, tél. +41 31 350 04 04,
office.bern@promotionsante.ch, www.promotionsante.ch

Texte original
Allemand

Numéro de commande
04.0598.FR 09.2025

Cette publication est également disponible en allemand et en italien
(numéros de commande 04.0598.DE 09.2025 et 04.0598.IT 09.2025).

Télécharger le PDF
www.promotionsante.ch/pds

© Promotion Santé Suisse, septembre 2025

Table des matières

1 Introduction **4**

2 Call for proposals pour le cycle de soutien 2026 **5**
2.1 Appel d'offres thématique 5
2.2 Domaines d'intervention prioritaires 5
2.3 Conditions de soutien 6
2.4 Demandeur-euse-s habilité-e-s 7
2.5 Soumission des demandes de projet 7
2.6 Sélection de projets 8
2.7 Évaluation 8

3 Contact avec l'équipe PDS **9**
3.1 Questions de contenu (call for proposals, appel d'offres thématique) 9
3.2 Questions techniques (Promotion Digitale) 9

4 Références bibliographiques **9**

Annexe : Appel d'offres thématique « Amélioration de la santé psychique chez les jeunes femmes – Repérage et intervention précoces face aux maladies psychiques chez les jeunes femmes, tout au long du parcours de santé »

Abréviations

MNT	Maladies non transmissibles
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PDS	Prévention dans le domaine des soins
PSCH	Promotion Santé Suisse

1 Introduction

Sur la base du plan de mesures de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2025-2028 (OFSP et al., 2024) et du Concept pour le soutien de projets PDS 2025-2028 (Trémeaud & Widmer Howald, 2024), la fondation Promotion Santé Suisse soutient des projets visant à renforcer la Prévention dans le domaine des soins. « De 2025 à 2028, l'objectif est de consolider le soutien de projets PDS, de valoriser les enseignements tirés des projets PDS et de mettre en œuvre durablement les approches de bonnes pratiques. La préservation de la qualité de vie et de l'autonomie des patient-e-s ainsi que celle de leurs proches demeure centrale, soutenue par l'approche multiplicatrice. » (Trémeaud & Widmer Howald, 2024)

Les projets visent à :

- Établir durablement des approches préventives tout au long des parcours de soins
- Renforcer la qualité de vie et l'autonomie des personnes concernées
- Réduire le recours aux soins
- Réduire les coûts de santé à long terme

⚠ **IMPORTANT pour le cycle de soutien 2026**

- **Appel d'offres thématique**
  Cette année, seuls des projets sur le thème **« Amélioration de la santé psychique chez les jeunes femmes – Repérage et intervention précoces face aux maladies psychiques chez les jeunes femmes, tout au long du parcours de santé »** sont recherchés.
- **Plateforme en ligne Promotion Digitale**
  Toutes les demandes de projets sont soumises sur la plateforme en ligne Promotion Digitale et évaluées selon des critères standardisés.
- **Processus de demande**
  Les porteur-euse-s des projets les plus convaincants sont invité-e-s à un entretien individuel avec des expert-e-s. La décision finale concernant le soutien revient au Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse.

Remarque :
Le nombre de nouveaux projets pouvant être soutenus est très limité et les exigences relatives au dépôt de projets sont élevées. L'évaluation et la sélection des projets suivent un processus standardisé et seuls les projets présentant un niveau de qualité élevé sont retenus et soutenus. L'appel d'offres et la sélection des projets s'effectuent avec la participation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Veuillez lire attentivement le concept actuel pour le soutien de projets PDS avant de commencer votre soumission et n'hésitez pas à contacter l'équipe PDS chez Promotion Santé Suisse en cas d'incertitude afin d'investir vos ressources de la manière la plus ciblée possible.

2 Call for proposals pour le cycle de soutien 2026

2.1 Appel d'offres thématique

Les priorités thématiques sont fixées chaque année par le groupe de travail OFSP/PSCH avec la participation d'expert-e-s externes. Dans le cadre des appels d'offres, Promotion Santé Suisse soutient des projets qui favorisent l'intégration systématique de pratiques préventives dans le système de santé dans les secteurs qui présentent un besoin d'intervention élevé.

Montant alloué par contrat :
1 à 1,5 million de CHF
Durée : 4 ans

Pour 2026, l'accent est mis sur le thème suivant :
« Amélioration de la santé psychique chez les jeunes femmes – Repérage et intervention précoces face aux maladies psychiques chez les jeunes femmes, tout au long du parcours de santé ».
De plus amples informations ainsi que des références bibliographiques sur ce thème sont contenues dans l'annexe au présent call for proposals.
Le cycle de soutien 2026 prévoit le financement d'environ deux projets hautement qualitatifs.

2.2 Domaines d'intervention prioritaires

Les domaines d'intervention prioritaires du soutien de projets PDS contribuent à l'atteinte des objectifs de la PDS. Afin d'accompagner au mieux les patient-e-s dans leur parcours de santé individuel, la PDS s'efforce de coordonner les secteurs sanitaire, social et communautaire tout au long de la chaîne de prise en charge.

Domaines d'intervention prioritaires I (domaines principaux)

- **Interfaces** entre les patient-e-s, leur environnement de vie et les différents systèmes qui les entourent (secteurs sanitaire, social et communautaire) ainsi que les interfaces entre ces systèmes et les acteurs de la PDS qui y travaillent
- Développement et mise en œuvre de **parcours de santé** pour les patient-e-s grâce à la collaboration, à l'interprofessionnalité et à la multiprofessionnalité des multiplicateur-trice-s
- **Soutien à l'autogestion** pour renforcer la capacité d'autogestion, les ressources et l'efficacité personnelle des patient-e-s et de leurs proches

Domaines d'intervention prioritaires II (domaines transversaux)

- **Formation, formation continue et perfectionnement** des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire
- **Nouvelles technologies,** en particulier dans le domaine données/outcomes, eHealth et mHealth
- **Économicité** des mesures

Exigences pour les projets
Les projets doivent couvrir tous les domaines principaux du groupe des domaines d'intervention prioritaires I. Parallèlement, les concepts de projet doivent intégrer au moins un domaine transversal parmi les domaines d'intervention prioritaires II.

2.3 Conditions de soutien

Le concept pour le soutien aux projets PDS régit les conditions et les modalités des critères standardisés relatifs à la soumission des projets et au processus de sélection. Les critères d'exclusion et de qualité pour le soutien de projets y sont décrits aux pages 14 et 15.
La soumission se fait exclusivement via la plateforme en ligne Promotion Digitale, accessible sur le site internet de Promotion Santé Suisse : www.promotionsante.ch/pds-call.

⚠ **IMPORTANT :** Il est nécessaire de consulter la fiche d'info PDS sur les interventions digitales avant de développer un projet dans ce domaine.

Financement et durabilité
Promotion Santé Suisse peut prendre en charge jusqu'à maximum 75% des coûts du projet.
Pour les 25% restants, un cofinancement par plusieurs partenaires est obligatoire.

Attentes en matière de durabilité
Avant de soumettre un projet, il est essentiel de réfléchir concrètement aux aspects suivants :

- Création d'un consortium bien établi, avec un vaste réseau de partenaires
- Communication avec la personne de contact cantonale PDS sur les points clés suivants du projet :
  - Description du projet
  - Budget approximatif
  - Calendrier
  - Implication des patient-e-s ou des organisations de patient-e-s
  - Possibilités de financement à long terme.

⚠ **IMPORTANT :** Ces informations doivent parvenir à la personne de contact cantonale PDS avant le 4 décembre 2025.

Pour des raisons de transparence, les informations de base suivantes sont publiées pour tous les projets soutenus :

- Nom du projet
- Demandeur-euse principal-e
- Sujet principal/sujets principaux
- Domaines d'intervention prioritaires
- Résumé
- Domaine de mise en œuvre
- Coût total du projet
- Contribution de Promotion Santé Suisse
- Durée
- Site internet (si disponible).

Autres aides financières
Des possibilités de soutien en dehors du soutien de projets PDS peuvent être trouvées par exemple avec le Fonds de prévention du tabagisme, le Fonds de prévention en matière d'alcool et auprès de diverses fondations et organisations. Les chercheur-euse-s dans les domaines de la santé personnalisée et de la médecine personnalisée peuvent trouver d'autres possibilités de soutien sous https://sphn.ch/fr/network/projects/.
Pour les projets qui contribuent, par l'exercice de la profession ou par la formation, à une prise en charge efficace des patient-e-s en soins de longue durée, de plus amples informations sont disponibles sous Programme d'encouragement « Efficience dans le domaine des soins médicaux de base ». Les projets qui visent le développement de la qualité des prestations de soins peuvent consulter la page internet de la Commission fédérale pour la qualité (CFQ).

2.4 Demandeur-euse-s habilité-e-s

Il existe deux groupes de demandeur-euse-s :

- Les principaux demandeur-euse-s sont toujours des acteur-trice-s du domaine des soins : associations, fédérations, organisations ou institutions actives dans le domaine de la santé, du social ou de la communauté.
- Partenaires du consortium – exemple : administrations cantonales et communales, universités et hautes écoles spécialisées, assurances-maladies, représentant-e-s de l'économie privée.

⚠ **IMPORTANT :** Les partenaires du consortium ne peuvent soumettre un projet qu'avec l'un-e des demandeur-euse-s principaux-ales susmentionné-e-s.

2.5 Soumission des demandes de projet

Une checklist permet de garder une vue d'ensemble sur quelques points essentiels du dépôt d'un projet. Des ateliers d'information offrent aux demandeur-euse-s la possibilité de poser leurs questions en personne. Une présentation du propre projet n'est pas possible.

Dépôt et langue

Les demandes de projets doivent être rédigées en allemand, français ou italien. Elles sont considérées comme déposées lorsque le formulaire de demande en ligne a été dûment complété et envoyé dans les délais impartis.

⚠ **IMPORTANT :** Toute demande de projet ne respectant pas les délais de dépôt ne pourra pas être considérée.

Quand	Quoi	Qui
12 septembre 2025	Call for proposals 2026 (8e cycle de soutien) ouvert	PSCH
7 octobre 2025 16 octobre 2025 23 octobre 2025 3 novembre 2025	Atelier d'information FR (en ligne) Atelier d'information DE (en ligne) Atelier d'information FR (en ligne) Atelier d'information DE (en ligne)	PSCH et OFSP
16 janvier 2026, midi	Date limite de dépôt des demandes de projet via la plateforme en ligne Promotion Digitale	Demandeur-euse-s
12 mars 2026	Avis écrit sur l'invitation à un entretien ou le rejet de la demande de projet	PSCH
23-25 mars 2026	Entretiens (en ligne)	Demandeur-euse-s, PSCH, OFSP, personnes de contact cantonales PDS
Mi-juillet 2026	Information sur la décision définitive concernant les demandes de projets après la décision du Conseil de fondation	PSCH
Fin octobre 2026	Publication sur le site internet de PSCH des projets sélectionnés pour une mise en œuvre à partir du 1er janvier 2027	PSCH
1er janvier 2027	Début de la mise en œuvre des projets du cycle de soutien 2026	Porteur-euse-s du projet

Pour plus d'informations : https://www.promotionsante.ch/pds-call

2.6 Sélection de projets

Le groupe de travail OFSP/PSCH, composé de professionnel-le-s des deux institutions, évalue les demandes de projets soumises et formule des recommandations à l'intention de la Direction et du Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse.

Soutien à l'évaluation
Le groupe de travail est soutenu par les groupes d'expert-e-s suivants :

- Responsables de l'évaluation de Promotion Santé Suisse
- Personnes de contact cantonales PDS
- Pool d'expert-e-s externes PDS[1]

Les demandeur-euse-s ayant soumis les dossiers de candidature les plus qualitatifs seront convoqué-e-s à un entretien. L'entretien se déroule en allemand ou en français.
Les demandes sont ensuite révisées par les demandeur-euse-s sur la base du feedback obtenu lors de l'entretien, puis soumises une nouvelle fois via la plateforme en ligne Promotion Digitale.
La décision finale concernant le soutien de projets revient au Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse.
Promotion Santé Suisse garantit le suivi du projet pendant toute la durée de sa mise en œuvre en allemand ou en français.

2.7 Évaluation

Évaluation externe
Les projets sont évalués de manière sommative et accompagnés de manière formative pendant toute la durée de leur mise en œuvre par un institut d'évaluation externe, conformément aux standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation (SEVAL).

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- Efficacité
- Adéquation
- Économicité

L'objectif premier de l'évaluation est de décider de la poursuite du financement du projet à la clôture de la phase pilote. En outre, les résultats de ces évaluations servent à optimiser l'impact des projets et contribuent à générer des connaissances fondées pour favoriser l'ancrage à long terme de la prévention dans le domaine des soins (PGV).

Le rapport d'évaluation comporte les aspects suivants :

- Analyse des facteurs de succès, des points critiques et des solutions possibles en fonction de l'objet d'évaluation défini
- Évaluation des résultats atteints
- Vérification de la réalisation des objectifs et de l'atteinte des groupes cibles

Obligation de coopérer avec l'institut d'évaluation
Les projets soutenus dans le cadre de l'appel d'offres thématique doivent prévoir environ 5% de leur budget pour la coordination avec l'institut d'évaluation externe, pour fournir des données et pour la rédaction de rapports. Promotion Santé Suisse souhaite une collaboration active entre projet et institut d'évaluation.

Prise en charge des coûts
L'évaluation externe est entièrement financée par Promotion Santé Suisse.

1 Le pool d'expert-e-s externes PDS, coordonné par Promotion Santé Suisse, est un organe consultatif pour le groupe de travail OFSP/PSCH chargé d'évaluer les demandes de projets.

3 Contact avec l'équipe PDS

3.1 Questions de contenu (call for proposals, appel d'offres thématique)

Les responsables de projets de l'équipe PDS de Promotion Santé Suisse se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions de contenu.

Nous sommes joignables par téléphone aux heures suivantes :
Lundi à mercredi : 9h00-12h00
Jeudi : 14h00-16h00

Personnes de contact :

- Davina Möri 031 350 04 12
- Karin Lörvall 031 350 04 91
- Daniela Ryf 031 350 04 01
- Franziska Widmer Howald 031 350 04 02

⚠ **IMPORTANT :** Veuillez lire attentivement le concept pour le soutien de projets PDS 2025-2028 avant de nous adresser une demande.

3.2 Questions techniques (Promotion Digitale)

Pour toute question technique concernant l'utilisation de la plateforme en ligne Promotion Digitale, veuillez vous adresser par e-mail à projektfoerderung@promotionsante.ch.

4 Références bibliographiques

Office fédéral de la santé publique (OFSP), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), & Promotion Santé Suisse (PSCH) (2024). *Plan de mesures 2025-2028 de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT).* Site internet : https://www.bag.admin.ch/fr/strategie-nationale-prevention-des-maladies-non-transmissibles

Trémeaud, R., & Widmer Howald, F. (2024). *Concept pour le soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) 2025-2028.* Promotion Santé Suisse. Site internet : https://promotionsante.ch/concept-pds

Annexe : Appel d'offres thématique 2026

Amélioration de la santé psychique chez les jeunes femmes

Repérage et intervention précoces face aux maladies psychiques chez les jeunes femmes, tout au long du parcours de santé

Groupe de travail OFSP/PSCH – Prévention dans le domaine des soins

Un appel conjoint de :

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Gesundheit BAG

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

1 Introduction

La Prévention dans le domaine des soins (PDS) a pour but d'améliorer la qualité de vie et l'autonomie des personnes concernées, des patient-e-s et des proches et de réduire le recours aux soins en garantissant un accès à bas seuil et complet à des offres préventives de proximité et au bon moment tout au long du parcours de santé (Promotion Santé Suisse, 2024a).

Dans le cadre de l'appel d'offres (call for proposals) 2026, le soutien de projets PDS met à disposition des moyens financiers pour un appel d'offres proactif sur un thème spécifique. La thématique de cette année, **« Amélioration de la santé psychique chez les jeunes femmes – Repérage et intervention précoces face aux maladies psychiques chez les jeunes femmes, tout au long du parcours de santé »,** a été choisie en raison de sa pertinence et des lacunes en la matière dans le système de santé suisse. Le repérage précoce et l'intervention précoce des maladies psychiques sont encore trop peu abordés de manière systématique en Suisse.

2 Contexte

Au cours des 20 dernières années, la proportion de personnes traitées pour des problèmes psychiques a crû de 70%. Comparé à 2017, les troubles psychiques ont augmenté chez les jeunes en particulier. Entre 2012 et 2022, le taux d'hospitalisation pour maladie psychique a enregistré une hausse de 90% chez les enfants et les adolescent-e-s (Obsan, 2024). La santé psychique des adolescent-e-s et des jeunes adultes fait l'objet d'une attention croissante dans le domaine de la santé publique. Il existe deux raisons à cela : premièrement, les adolescent-e-s et les jeunes adultes (15-24 ans) représentent 16% de la population mondiale. Deuxièmement, la santé psychique est essentielle pour le bien-être et la performance des individus, des familles, des communautés et de la société tout entière (Nations Unies, 2025). Le Job Stress Index révèle pour sa part que, en particulier, les jeunes personnes actives présentent en moyenne un équilibre contraintes-ressources au travail plus défavorable que celui des personnes actives d'un certain âge (Promotion Santé Suisse, 2022).

2.1 Accent sur les jeunes femmes

Les troubles psychiques comptent aujourd'hui parmi les principales causes de décès chez les jeunes femmes dans les pays à revenu élevé (OMS, 2022). En Suisse, près d'une jeune femme sur trois (29%) âgée de 15 à 24 ans souffre de troubles anxieux, de symptômes dépressifs et de phobies sociales de degré moyen à sévère (Peter et al., 2023). La pression à la performance et le stress, les médias sociaux ainsi que le genre et les rôles de genre sont des facteurs qui influent de manière significative sur la santé psychique des jeunes femmes en Suisse (Bigler et al., 2024). L'importance du genre pour la santé, la prise en charge médicale et la maladie est devenue de plus en plus évidente au cours des deux dernières décennies (Heymann et al., 2019). L'apparition et l'évolution de maladies sont déterminées tant par des facteurs biologiques que sociaux. Les normes de genre et les inégalités entre les genres se répercutent sur la santé et le bien-être. L'héritage historique des inégalités de genre affecte souvent la santé des femmes à plus d'un égard, et à plus forte raison si celles-ci sont touchées par la pauvreté (Oertelt-Prigione, 2023).

2.2 Prévention indiquée

La prévention indiquée s'adresse de manière ciblée aux personnes et aux groupes qui souffrent déjà d'une maladie psychique manifeste, en présentent les premiers signes ou risquent fortement d'en développer une (Franzkowiak, 2022). Elle vise à prévenir une aggravation des symptômes et à intervenir à un stade précoce afin d'influer positivement sur l'évolution de la maladie et d'empêcher la multimorbidité. Dans le domaine de la prévention indiquée, les interventions digitales de promotion de l'autogestion s'avèrent particulièrement prometteuses (Promotion Santé Suisse, 2024b). Le case management est un instrument efficace pour la réinsertion des personnes concernées dans le monde du travail et dans des institutions de formation subséquente, notamment après une crise psychique (Draheim et al., 2021).

2.3 Repérage et intervention précoces

Le repérage et l'intervention précoces ont pour but de reconnaître le plus précocement possible les premiers signes d'un problème chez des personnes ou des groupes, de clarifier le besoin d'agir afin de trouver des mesures adaptées sur les plans individuel, collectif et institutionnel et de soutenir les personnes concernées. Les activités de repérage et intervention précoces doivent être coordonnées avec celles de la promotion d'environnements favorables à la santé, de la prévention, de la réduction des risques, du conseil et de la thérapie (OFSP, 2024).

Les chapitres suivants détaillent les exigences relatives à un projet en termes d'objectifs, de groupes cibles à atteindre, de settings importants, d'éléments spécifiques à la PDS et de résultats attendus.

3 Objectifs

Les professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire ainsi que les personnes concernées et les proches sont sensibilisés à la détection précoce et à la prévention des maladies psychiques.

Le projet vise à :

- empêcher une dégradation des symptômes grâce à une prévention indiquée et/ou à diminuer les cas de maladie et la chronicisation grâce à une intervention précoce ;
- garantir un accès simple aux offres d'aide ;
- assurer un traitement et un conseil complets, orientés ressources ;
- garantir la continuité des soins.

4 Groupes cibles

Au travers des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire (multiplicateur-trice-s), les personnes concernées, les patient-e-s ainsi que leurs proches bénéficient de mesures visant à renforcer l'intervention précoce, à maintenir ou à améliorer leur état de santé et leur qualité de vie. Les projets doivent atteindre le groupe cible le plus large possible.

Groupes cibles dont le besoin d'intervention est particulièrement élevé

- **Jeunes femmes :** la détresse psychique est particulièrement élevée chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans (29%) : 9% d'entre elles souffrent de contraintes psychiques sévères et 20%, de contraintes psychiques moyennes. Depuis 2017, les symptômes de dépression ont augmenté et les tentatives de suicide se sont stabilisées à un niveau élevé (Obsan, 2024).
- **Proches et personnes de référence de jeunes femmes souffrant de troubles psychiques :** indépendamment du tableau clinique, les systèmes de soutien pour les proches et les personnes de référence doivent être mieux développés et les rôles, clarifiés.
- **Pair-e-s :** il convient de renforcer le rôle des pair-e-s dans le domaine des soins, de développer des modèles de bonnes pratiques ou de promouvoir et de mettre en place des modèles adaptés aux jeunes femmes, en faisant appel à de jeunes femmes ayant elles-mêmes été touchées par des troubles psychiques et spécialement formées à cet effet.

5 Settings

Les projets sont mis en œuvre dans les settings des secteurs sanitaire (stationnaire, ambulatoire et à domicile), social et communautaire. L'accent est mis en particulier sur les services proposés aux interfaces des settings précités, notamment lors du passage de l'adolescence à l'âge adulte.

Settings centraux

- Institutions thérapeutiques, pédagogiques et socio-éducatives ainsi que centres de conseil pour adolescent-e-s et jeunes adultes
- Cabinets médicaux, en particulier médecins de famille et/ou pédiatres, gynécologues et psychiatres pour enfants et adolescent-e-s
- Cliniques et hôpitaux avec des unités psychiatriques pour enfants et adolescent-e-s
- Pharmacies en tant que centres d'accueil à bas seuil pour le conseil et la médiation
- Encadrement des adolescent-e-s

6 Outcomes attendus

- La souffrance due aux troubles psychiques est atténuée, les ressources et les compétences en santé des personnes concernées et de leurs proches sont renforcées. Cela contribue à améliorer la santé physique, psychique et sociale ainsi que la qualité de vie.
- Les symptômes d'une possible maladie psychique sont détectés à un stade précoce.
- La collaboration entre les professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire ainsi qu'avec les personnes concernées et leurs proches est améliorée.
- Les compétences des professionnel-le-s concernant les facteurs de risque et de protection liés aux maladies psychiques sont renforcées.
- La satisfaction au travail et les performances des professionnel-le-s sont améliorées.
- Des solutions de financement pour un ancrage durable des mesures préventives dans la pratique sont mises en place.

7 Mots clés importants

Étant donné que les projets s'orientent sur la notion de parcours de santé, il faut tenir compte des conditions suivantes lors de leur conception :

- participation d'acteurs des secteurs sanitaire, social et communautaire ;
- large consortium ancré dans plusieurs cantons ;
- implication des personnes concernées, des patient-e-s et des proches ou d'une organisation les représentant dès le début dans la planification du projet et dans le consortium.

Remarque :
Vous trouverez des informations détaillées sur les demandes de projet dans le concept pour le soutien de projets PDS 2025-2028 (Promotion Santé Suisse, 2024a).

Autre référence :
Promotion Santé Suisse (2024). *Santé psychique des jeunes femmes.* Feuille d'information 102.

8 Références bibliographiques

Bigler, C. et al. (2024). *Santé psychique des jeunes femmes.* Université de Berne, Interdisziplinäres Zentrum für Geschlechterforschung IZFG, sur mandat de Promotion Santé Suisse. Lien : https://promotionsante.ch/sites/default/files/2024-05/Bericht_2024-05_Sant%C3%A9%20psychique%20des%20jeunes%20femmes.pdf (consulté le 09.05.2025).

Draheim et al. (2021). On the effectiveness of case management for people with disabilities. *Journal for Labour Market Research 55:*15. https://doi.org/10.1186/s12651-021-00299-9

Franzkowiak, P. (2022). Prävention und Krankheitsprävention. In Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA) (Hrsg.). *Leitbegriffe der Gesundheitsförderung und Prävention. Glossar zu Konzepten, Strategien und Methoden.* https://doi.org/10.17623/BZGA:Q4-i091-3.0

Heymann, J., Levy, J. K., Bose, B., Ríos-Salas, V., Mekonen, Y., Swaminathan, H. et al. (2019a). Improving health with programmatic, legal, and policy approaches to reduce gender inequality and change restrictive gender norms. *The Lancet 393* (10190), 2522-2534. https://doi.org/10.1016/S0140-6736(19)30656-7

Nations Unies (2025). https://www.un.org/fr/global-issues/youth (consulté le 09.05.2025).

Obsan (2024). *Santé psychique.* Obsan Bulletin 11/2024. https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/2024-sante-psychique (consulté le 09.05.2025).

Obsan (2025). *Santé mentale en Suisse : évolution, promotion, prévention et prise en charge.* Rapport national sur la santé 2025. Observatoire suisse de la santé (Obsan). https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/2025-09/ngb2025_fr.pdf (consulté le 15.09.2025).

Oertelt-Prigione, S. (2023). Der Einfluss von Geschlecht auf Gesundheit, Krankheit und Prävention. In A. Baumeister, C. Schwegler, & C. Woopen (éd.), *Facetten von Gesundheitskompetenz in einer Gesellschaft der Vielfalt.* Springer.

OFSP (2025). *Intervention précoce auprès des enfants et des jeunes – Bases légales.* https://www.prevention.ch/files/publicimages/Documentation/Intervention_precoce_aupres_des_enfants_et_des_jeunes-Bases-l%C3%A9gales.pdf

OMS (2022). *Rapport mondial sur la santé mentale – Transformer la santé mentale pour tous* (vue d'ensemble en français). Lien : https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/356119/9789240049338-eng.pdf?sequence=1 (consulté le 09.05.2025).

Peter, C., Tuch, A., & Schuler, D. (2023). *Psychische Gesundheit Schweiz. Psychische Gesundheit – Erhebung Herbst 2022. Wie geht es der Bevölkerung in der Schweiz? Sucht sie sich bei psychischen Problemen Hilfe?* (Santé psychique – Enquête de l'automne 2022. Comment la population suisse se sent-elle ? Demande-t-elle de l'aide en cas de problèmes psychiques ? [résumé en français]). Rapport Obsan. Observatoire suisse de la santé (éd.).

Promotion Santé Suisse (2022). *Job Stress Index 2022 – Monitorage des indicateurs du stress chez les personnes actives en Suisse.* Feuille d'information 72. Promotion Santé Suisse. Lien : https://promotionsante.ch/sites/default/files/migration/documents/Feuille_d_information_072_PSCH_2022-08_-_Job_Stress_Index_2022.pdf (consulté le 12.05.2025).

Promotion Santé Suisse (2024a). *Soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) – Concept 2025-2028* (consulté le 19.05.2025).

Promotion Santé Suisse (2024b). *Concept de santé psychique.* https://promotionsante.ch/node/9715 (consulté le 09.05.2025).

Wankdorfallee 5, CH-3014 Berne
Tél. +41 31 350 04 04
office.bern@promotionsante.ch

Avenue de la Gare 52, CH-1003 Lausanne
Tél. +41 21 345 15 15
office.lausanne@promotionsante.ch

www.gesundheitsfoerderung.ch
www.promotionsante.ch
www.promozionesalute.ch

04.0598.FR 09.2025